

Réunion du Bureau d'Orléans Métropole
Le jeudi 14 octobre à 17h45
Espace Montission – SAINT JEAN LE BLANC
Compte-rendu

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 14 octobre, à 17h45, le Bureau métropolitain dûment convoqué, s'est réuni espace Montission - 150 avenue Jacques Douffiagues à Saint-Jean-le-Blanc.

Sous la Présidence de M. Christophe CHAILLOU, Président.

Date de la convocation du Bureau métropolitain : jeudi 7 octobre 2021.

ÉTAIENT PRESENTS :

BOIGNY SUR BIONNE : M. Luc MILLIAT,
BOU : M. Bruno CŒUR,
CHANTEAU : M. Gilles PRONO,
CHECY : M. Jean-Vincent VALLIES,
COMBLEUX : M. Francis TRIQUET,
FLEURY LES AUBRAIS : Mme Carole CANETTE,
OLIVET : M. Matthieu SCHLESINGER,
ORLEANS : M. Serge GROUARD, M. Pascal TEBIBEL, M. Romain ROY, Mme Isabelle RASTOUL,
M. Thomas RENAULT,
ORMES : M. Alain TOUCHARD,
SAINT CYR EN VAL : M. Vincent MICHAUT,
SAINT-DENIS-EN-VAL : Mme Marie-Philippe LUBET,
SAINT HILAIRE SAINT MESMIN : M. Stéphane CHOUIN
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Mme Vanessa SLIMANI, M. Christophe LAVIALLE
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Christophe CHAILLOU,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Mme Françoise GRIVOTET,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : M. Thierry COUSIN.
SARAN : M. Christian FROMENTIN,

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES :

ORLEANS : M. Charles-Eric LEMAIGNEN

ÉTAIENT ABSENTS :

CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : Mme Valérie BARTHE-CHENEAU,
INGRE : M. Christian DUMAS
MARDIE : Mme Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,
MARIGNY LES USAGES : M. Philippe BEAUMONT,
ORLEANS : M. Michel MARTIN, M. Florent MONTILLOT,
SEMOY : M. Laurent BAUDE.

M. Bruno COEUR remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée 30
Nombre de délégués en exercice 30
Quorum 16

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1) Habitat-logement - Rénovation urbaine - Opération de réhabilitation de la résidence André Gide à Orléans La Source - Annulation d'opérations, retrait et modification d'octroi de subventions, résiliation d'une convention de cofinancement - Attribution de subventions au titre des crédits métropolitains - Nouvelle convention de cofinancement à passer avec les Résidence l' Orléanais - Approbation.

Le bureau métropolitain a :

- annulé la convention de cofinancement signée avec les Résidences de l'Orléanais le 29 décembre 2017,
- pris acte d'un premier versement de 310 000 € aux Résidences de l'Orléanais pour la première phase de travaux de requalification de la résidence André Gide à Orléans La Source, au titre de l'année 2017,
- approuvé l'attribution d'une subvention complémentaire de 620 000 € aux Résidences de l'Orléanais pour la seconde phase modifiée du programme de requalification de la résidence André Gide à Orléans La Source, au titre de l'année 2021,
- approuvé la nouvelle convention de cofinancement à passer avec les Résidences de l'Orléanais, conformément aux conditions exposées ci-dessus,
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents relatifs aux opérations.

2) Habitat-logement - Commune d'Orléans - Réalisation d'une pension de famille Maltôtiers - Acquisition-amélioration de 24 logements PLAI - Réalisation de 9 logements inclusifs - Acquisition-amélioration de 5 PLAI, 2 PLUS et 2 PLS - Attribution de subventions et octroi d'agrément - Approbation de 2 conventions à passer avec Les Résidences de l'Orléanais.

Le bureau métropolitain a :

- approuvé l'attribution d'une subvention de 268 800 € au titre des crédits délégués aux Résidences de l'Orléanais, pour la réalisation en Acquisition-Amélioration d'une pension de famille de 24 logements PLAI, située 4 rue des Maltotiers à Orléans,
- approuvé l'attribution d'une subvention de 56 000 € au titre des crédits délégués aux Résidences de l'Orléanais, pour la réalisation en Acquisition-Amélioration de 5 logements inclusifs PLAI, située 4 rue des Maltotiers à Orléans,
- approuvé l'octroi de 2 agréments PLUS et 2 agréments PLS au titre des crédits délégués aux Résidences de l'Orléanais, pour la réalisation en Acquisition-Amélioration de logements inclusifs, située 4 rue des Maltotiers à Orléans,
- approuvé l'attribution d'une subvention de 38 400 € au titre des crédits métropolitains 2021 (Action 20 du PLH), pour la réalisation en Acquisition-Amélioration d'une pension de famille de 24 logements PLAI, située 4 rue des Maltotiers à Orléans,
- approuvé l'attribution d'une subvention de 33 000 € au titre des crédits métropolitains 2021 (Action 14 du PLH), pour la réalisation en Acquisition-Amélioration de 5 logements inclusifs PLAI et 2 logements inclusifs PLUS, située 4 rue des Maltotiers à Orléans,
- inscrit la recette correspondante au budget délégué de l'Etat, section investissement, fonction 01, nature 458247, op VP2H001Q,
- approuvé les deux conventions de cofinancement à passer avec les Résidences de l'Orléanais,
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents relatifs à l'opération.

3) Habitat-logement - Rénovation urbaine - Programmation 2021 de soutien aux projets - Opération Clos Boudard - Attribution de subventions au titre des crédits métropolitains - Annulation d'une subvention - Attribution d'une nouvelle subvention aux Résidences de l'Orléanais - Approbation.

Le bureau métropolitain a :

- abrogé l'attribution d'une subvention de 193 674 € aux RESIDENCES DE L'ORLEANAIS pour la réhabilitation de la résidence du Clos Boudard (phase 2), dans le quartier de l'Argonne à Orléans, au titre de l'année 2021 qui a été approuvée par délibération n° 2021-06-17 BU 03 du bureau du 17 juin 2021,
- approuvé l'attribution d'une nouvelle subvention de 174 932 € aux RESIDENCES DE L'ORLEANAIS pour cette même opération, au titre de l'année 2021,
- modifié l'imputation des dépenses correspondantes totales aux 3 opérations sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice en cours, section investissement, fonction 552, nature 20422, op. VH1P020A, de l'engagement n° 21LOG13727 à 21LOG13733 pour un montant de 552 932 €,
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents relatifs aux opérations.

4) Habitat-logement - Programmation locative sociale 2021 des logements - Attribution de subventions au titre des crédits métropolitains - Attributions de subventions et octroi d'agrèments au titre des aides à la pierre.

Le bureau métropolitain a :

- approuvé la liste des opérations mentionnées, qui feront l'objet de subventions au titre des crédits métropolitains 2021 (Action 14 du PLH) pour 57 PLUS et 16 PLAI, pour un montant de 90 000 €,
- approuvé la liste des opérations mentionnées, qui feront l'objet de subventions « reconstitution offre ANRU » (action 19 du PLH3) au titre des crédits Métropolitains, pour la construction de 4 PLUS et 10 PLAI pour un montant de 55 500 €,
- approuvé la liste des opérations mentionnées, qui feront l'objet de subventions au titre des crédits délégués pour 16 PLAI, pour un montant de 115 200 €,
- approuvé la liste des opérations mentionnées, qui feront l'objet d'agrèments au titre des aides à la pierre pour 57 PLUS, 16 PLAI, 9 PLS et 49 LLI,
- approuvé les conventions de cofinancement à passer avec LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS, VALLOIRE HABITAT et 3F CENTRE VAL DE LOIRE,
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents relatifs aux opérations,
- autorisé Monsieur le président ou son représentant à signer ledit avenant.

5) Habitat-logement - Programmation locative sociale 2021 des logements - Annulation d'opérations - Retrait d'octroi de subventions et d'agrèments, résiliation d'une convention de cofinancement, signée avec le bailleur - Approbation.

Le bureau métropolitain a :

Pour les opérations annulées :

- Opération « rue de BEAUVOIS » à La Chapelle Saint Mesmin, pour 4 PLUS et 3 PLAI, présentée par VALLOIRE HABITAT :

- approuvé le retrait d'octroi des 4 agréments PLUS et 3 agréments PLAI, délivrés au titre de l'Etat, pour la construction par VALLOIRE HABITAT de 7 logements, situés 24 rue de BEAUVOIS à la Chapelle-Saint-Mesmin,
- approuvé le retrait d'octroi de la subvention de 21 000 € attribuée au titre des crédits délégués en 2018, pour la construction par VALLOIRE HABITAT de 3 logements PLAI, situés 24 rue de BEAUVOIS à la Chapelle-Saint-Mesmin, fonction 01 nature 458128, opération VP 2H001N, engagement 18AID12682,
- approuvé le retrait d'octroi de la subvention de 10 000 € de crédits métropolitains en 2018, pour la construction par VALLOIRE HABITAT de 4 logements PLUS, situés 24 rue de BEAUVOIS à la Chapelle-Saint-Mesmin, et résilier 1 convention de cofinancement afférente, fonction 552, nature 20422, opération VH 1P040D, engagement 18LOG14642,
- approuvé le retrait d'octroi de la subvention de 10 500 € réservée au titre d'Orléans – Métropole, pour la construction par VALLOIRE HABITAT de 3 logements PLAI, situés 24 rue de BEAUVOIS à la Chapelle-Saint-Mesmin, et résilier 1 convention de cofinancement afférente, fonction 552, nature 20422, opération VH 1P040D, engagement 18LOG14642,
- Opération « LUMINESCENCE » à La Fleury les Aubrais, pour 20 LLI, présentée par CDC HABITAT :
 - approuvé le retrait d'octroi des 20 agréments LLI, délivrés au titre de l'Etat en 2020, pour la construction par CDC HABITAT de 20 logements, situés « LUMINESCENCE », 3 Place Rivière Casalis à Fleury-les-Aubrais.
- Opération : « 23bis rue du Ballon » à Saint Jean le Blanc, pour 8 PLUS et 4 PLAI et 3 PLS, présentée par 3 F CVL :
 - approuvé le retrait d'octroi des 8 agréments PLUS et 4 agréments PLAI et 3 PLS, délivrés au titre de l'Etat, pour la construction par 3 F Centre Val de Loire de 15 logements, situés 23 bis rue du Ballon à Saint Jean le Blanc,
 - approuvé le retrait d'octroi de la subvention de 26 800 € attribuée au titre des crédits délégués en 2020, pour la construction par 3 F Centre Val de Loire de 15 logements, situés 23 bis rue du Ballon à Saint Jean le Blanc, fonction 01, nature 458141, opération VP 2H001D,
 - approuvé le retrait d'octroi de la subvention de 16 000 € réservée au titre des crédits métropolitains en 2020, pour la construction par 3 F Centre Val de Loire de 8 logements PLUS, situés 23 bis rue du Ballon à Saint Jean le Blanc, et résilier 1 convention de cofinancement afférente, fonction 552, nature 204182, opération VH 1P040F,
 - approuvé le retrait d'octroi de la subvention de 12 000 € de crédits métropolitains, pour la construction par 3 F Centre Val de Loire de 4 logements PLAI, situés 23 bis rue du Ballon à Saint Jean le Blanc, et résilier 1 convention de cofinancement afférente, fonction 552, nature 204182, opération VH 1P040F,
 - Délégué Monsieur le Président ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires.

6) Habitat-logement - Programmation 2021 de réhabilitation thermique des logements locatifs sociaux et des copropriétés - Attribution de trois subventions - Approbation.

Le bureau métropolitain a :

- approuvé la liste des trois programmes des Résidences de l'Orléanais qui feront l'objet d'un soutien à la réhabilitation thermique des logements par Orléans Métropole, sur l'année 2021,
- approuvé les attributions forfaitaires correspondant à chaque opération, au titre des crédits métropolitains pour la rénovation thermique, dans la limite de 205 logements et de 205 000 €,

- approuvé les conventions de cofinancement à passer avec les Résidences de l'Orléanais pour chaque opération, ayant pour objet de soutenir la réhabilitation thermique du parc existant, conformément aux conditions exposées ci-dessus,
- approuvé la programmation 2021 des aides de l'Anah et de la Métropole à la rénovation énergétique des copropriétés,
- approuvé la modification apportée au règlement d'attribution des aides à l'amélioration de l'habitat privé de la Métropole,
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents relatifs aux opérations et nécessaires à la réalisation de cette affaire.

RESSOURCES

7) Relations humaines - Convention particulière de mutualisation passée avec la commune de Fleury-les-Aubrais - Approbation d'un avenant n° 3.

Le bureau métropolitain a :

- approuvé les termes de l'avenant n° 3 de la convention particulière prise en application de la convention cadre de mutualisation à passer avec la commune de Fleury-les-Aubrais, portant sur la fin de mise à disposition d'un agent auprès du Service de Médecine Préventive, avec effet au 1^{er} juillet 2021,
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

ESPACE PUBLIC ET PROXIMITE

8) Pôles territoriaux - Commune de Saran – Opération d'habitat Les Narcisses – Prolongement de la voie de desserte intérieure - Dénomination

Le bureau métropolitain a :

- dénommé la voie de desserte de l'opération d'habitat « Les Narcisses » située en prolongement de l'allée des Narcisses : allée des Narcisses.

9) Pôles territoriaux - Commune de Saran – ZAC des Portes du Loiret – Dénomination d'une voie

Le bureau métropolitain a :

- dénommé la nouvelle voie dans la ZAC des Portes du Loiret à Saran, reliant le rond-point Ambroise Croizat/Marcelle Hilsz à la rue Henri Guillaumet : rue Clément Ader - 1841 / 1925 – ingénieur français et pionnier de l'aviation.

Fait à Orléans, le **21 OCT. 2021**

Le Président d'Orléans Métropole


Christophe CHAILLOU